



Frais de dépens

Par Jaisalmer

Bonjour,
Je vous résume très brièvement :

J'ai pris un avocat pour plaider contre des locataires qui ne payaient pas le loyer et qui m'ont laissé un appartement, dans un état désastreux . Un huissier est venu pour constater.
Ils ne se sont jamais présentés aux convocations, pas d'avocat et devinez quoi je suis déboutée de mes demandes etje dois payer les dépens !!!! Je rêve.
Quelqu'un pourrait me dire à combien peut s'élever les frais de dépens ? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Aviez-vous un avocat vous-mêmes ?
Sans plus de précision, impossible de répondre.
Quelques infos ici :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1816]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1816[ur]

Vous pouvez faire appel.

Toutefois, votre locataire est sans doute insolvable, il faut savoir faire la part du feu et tourner la page pour pouvoir relouer...

Par Jaisalmer

Merci pour votre retour.
Oui j'ai un avocat qui me demande mon accord pour faire appel.
J'ai fait appel à mon assistance juridique, est ce que les dépens sont payés par cette dernière ?
Le locataire est bien sûr insolvable, mais il a une retenu tout les mois de la GLI.
C'est une honte car il y avait les preuves. que pendant l'occupation de l'appartement ils ne se privaient de rien.
Savez vous à peu près à combien le montant des dépens?
Merci

Par yapasdequoi

C'est votre avocat qui saura vous dire, ou encore le greffe du tribunal.

Par Jaisalmer

Vous n'avez même pas une fourchette ?

200, 400, 1000 Euros ?

Merci

Par yapasdequoi

C'est extrêmement variable selon les cas.

Une fourchette ne sert à rien.
DEmandez à votre avocat ou au greffe.

Par Jaisalmer

Et faire appel, je risque de payer encore plus ?

Par yapasdequoi

Oui puisque vous pouvez aussi perdre en appel.
Etudiez les options avec votre avocat.